

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
N°20180409-08**

Le 9 avril Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

*Étaient présents* : BLANC Lina – BRUN Marcel – BRUNOD Dominique – BUSALB Corinne – CHAPPE Corinne – CHRISTIN Gilles – DUCHINI Françoise – GACHON Martine – KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PAVIOL Franck – PETIT Brigitte – RIEU François – ROCIPON Denis –formant la majorité des membres en exercice.

*Étaient absents* : CHAZELAS Pierre - DAL MOLIN Sylvie – DUCHINI Pierre - TARTARAT-CHAPITRE Bernard

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 19

présents : 15

votants : 15

**Date de Convocation** : 03 avril 2018

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

**Objet : PÔLE MÉDICAL : Location du cabinet 2 vacant**

*Rapporteur* : Madame Brigitte PETIT, Maire

Madame le Maire rappelle la création d'aménagements de locaux d'activité dans le cœur de village destinés à une supérette, un cabinet médical (médecin- infirmier) et un cabinet dentaire réalisée en 2013-2014.

Le pôle médical d'une superficie de 130 m<sup>2</sup> est en partie loué depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2014 par Monsieur ESTEVE, Médecin et Monsieur LARDON, infirmier. Chacun d'eux occupe le cabinet 1 et le cabinet 3.

Considérant la vacance du cabinet 2 depuis la création du pôle médical

Considérant la proposition de Madame SULPIS Stéphanie, Pédiatre, d'exercer sa spécialisation au sein de notre Commune à compter du 02 mai 2018 et de se voir attribuer le cabinet 2,

Considérant le prix du loyer pour l'entité du pôle fixé à 1289.33 € au 1<sup>er</sup> Juin 2017 lors de la révision du bail de Messieurs ESTEVE et LARDON soit un loyer mensuel de 429.77 € par cabinet majoré des charges de copropriété et révisé annuellement selon les termes du bail signé.

Considérant la rédaction de l'avenant au bail commercial par Maître BOUILLOUX Patrick, Notaire à Grésy Sur Isère,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le montant du loyer du pôle médical tel qu'énoncé ci-dessus

**AUTORISE** Madame le Maire à faire établir et signer l'avenant bail de location correspondant

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de

la réception en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
073-217301308-20180409-20180409-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2018  
Affichage : 12/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Et de la publication, le

A Grignon, le 09 avril 2018

Le Maire,

Brigitte PETIT

